



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 10

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE  
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE  
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH

**Membres absents**: 2

Mme Linda TABTE, M. Stevens BOBI

**Délibération n°20220414DEL15**

**POLITIQUE DE LA VILLE**  
**Programmation 2022 du Contrat de Ville**

**RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET**  
Mesdames, Messieurs,

Les deux quartiers de Parilly et Terrailon font partie des 1 300 Quartiers de la Ville (QPV) et ont été retenus dans les 200 quartiers de priorité nationale pour poursuivre le renouvellement urbain.

La convention locale d'application pour le territoire de Bron se veut l'application locale du Contrat de Ville métropolitain signé en juillet 2015.

Les domaines d'intervention du Contrat de Ville sont :

- l'emploi et l'insertion
- l'éducation
- l'accès aux droits et aux soins
- la prévention de la délinquance
- la promotion de la laïcité
- la prévention des discriminations
- le logement et cadre de vie
- l'accès à la culture
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- la promotion des valeurs de la République.

L'État a indiqué avoir pour 2022 des attentes particulières sur les actions poursuivant l'accompagnement des populations les plus fragilisées pour qu'elles puissent bénéficier de leviers facilitant la sortie de crise liée à la COVID, et sur celles relevant de l'emploi, de l'éducation, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la promotion des principes de la République et de l'égalité des chances.


Un appel à projet a été lancé en novembre dernier auprès des structures du territoire. Des rencontres ont été organisées courant décembre (en présence de la Ville, de l'État, de la Caisse d'allocations familiales, de la Métropole) avec les opérateurs qui ont ainsi pu présenter le bilan de leurs actions menées en 2021 et les perspectives pour l'année 2022.

Le tableau ci-joint retrace, par thématique, les demandes reçues dans ce cadre. Il s'agit principalement de poursuites d'actions antérieurement engagées, réadaptées aux besoins des territoires, étant entendu qu'il s'agit des demandes déposées par les structures et ne présagent pas des résultats. En effet, à ce jour, les arbitrages financiers de l'État et de la Métropole ne sont pas encore connus. En ce qui concerne les subventions sollicitées à la Ville de Bron, il s'agit soit de subventions affectées pour les actions Contrat de Ville, soit des valorisations d'une partie des subventions de fonctionnement et ont été inscrites au budget primitif 2022.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le programme des actions énumérées ci-dessus, les sommes allouées par la commune ayant été inscrites au budget de l'exercice 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022  
Reçu en préfecture le 20/04/2022  
Affiché le   
ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL15-DE

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**